

RÈGLEMENT

Le **Pottok Trail** est une épreuve de Course à Pied en Montagne organisée par l'association **Biriatuko Mendi Korolak**. La course aura lieu le **dimanche 05 mai 2019**.

Le 21 km partira à 9h et le 10 km à 10h du bourg du village. Les arrivées auront lieu au même endroit.

La course de 21 km avec 1200m de dénivelé positif sera balisée dans son intégralité.

La course de 10 km avec 500m de dénivelé positif sera balisée dans son intégralité.

Le parcours emprunte la route communale et des sentiers de montagne. Ceux-ci sont pentus et techniques par endroits.

Une habitude et une préparation spécifique à ce type de terrain sont préférables pour participer et profiter pleinement de cette épreuve.

Selon les conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours à tout moment.

Les coureurs nés avant le 01/01/2001 pourront participer à l'épreuve.

Les pré-inscriptions se feront par internet sur le site www.pb-organisation.com et sur place le jour de la course s'il reste des dossards.

Le nombre de dossards disponibles est de 250.

21 km : le prix d'inscription est fixé à 20 euros sur le site www.pb-organisation.com et 22 euros le jour de la course.

10 km : le prix d'inscription est fixé à 10 euros sur le site www.pb-organisation.com et 12 euros le jour de la course.

Remise des dossards sur présentation d'une pièce d'identité obligatoire.

Certificat médical et licence

Au regard de l'article L.231-2-1 du Code du Sport, chaque participant devra répondre obligatoirement, à l'un des critères suivants :

- titulaire d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation;

- titulaire d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;

- titulaire d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation;

- titulaire d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;

- **titulaire d'un certificat médical** rédigé en langue française (ou d'une traduction authentique), mentionnant la non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition, daté de moins d'un an à la date de la manifestation.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Responsabilité Civile : les organisateurs sont couverts pour les risques civils par la police d'assurance souscrite à la SMACL. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

En cas d'annulation de dernière minute (Conditions météorologiques, décision préfectorale ou d'autres autorités administratives, etc...) aucun remboursement ne pourra être effectué au regard des frais déjà engagés.

Les bâtons de trail sont autorisés.

Chaque concurrent devra fixer son dossard avec puce électronique sur le torse, clairement visible pour simplifier les pointages intermédiaires en cours d'épreuve.

Des ravitaillements seront mis en place tous les 5 km du tracé. Cependant, une réserve d'eau de 50cl, une réserve énergétique ainsi qu'un coupe-vent selon les conditions sont conseillés par l'organisation.

Pour le 21 km :

1/ Ravitaillement km 5 : croisement ferme Lizarlan.

Eau et boisson gazeuse.

2/ Ravitaillement km 10 : Ibardin.

Eau, boissons gazeuse, oranges, bananes.

3/ Ravitaillement km15 : Pitara - col des Poiriers.

Eau, boissons gazeuse, oranges, bananes.

4/ Ravitaillement km 17 : Calvaire.

Eau, boisson gazeuse.

Pour le 10 km :

1/ Ravitaillement km 4 : Pitara - col des Poiriers.

Eau, boissons gazeuse, oranges, bananes.

2/ Ravitaillement km 6 : Calvaire.

Eau, boisson gazeuse.

Pour le 21 km, une barrière horaire sera mise en place au km 15 - ravitaillement du col des Poiriers (Pitara).

A cet endroit, La BARRIÈRE sera fixée à 3h00 de course et les dossards seront remis aux contrôleurs. Les coureurs passant après ce délai seront alors HORS COURSE et déviés sur l'itinéraire de repli. Cet itinéraire balisé permettra de rejoindre l'arrivée par le chemin des pompier GR10.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, au poste de contrôle ou ravitaillement le plus proche. Le dossard et surtout la puce doit être ôtée pour éviter toute confusion. L'organisation mettra en place un moyen de rapatriement du coureur qu'en cas de force majeure et sur avis de l'équipe médicale. Dans tous les autres cas, les coureurs rejoindront l'arrivée par leurs propres moyens.

Les arrivées seront jugées au bourg de Biriadou - fronton.

Les premiers concurrents seront attendus vers 10h45.

Sur le fronton, un ravitaillement complet sera fourni à tous les coureurs.

Les vestiaires et douches du mur à gauche Xoldo seront mis à disposition des coureurs de 8h00 jusqu'à 14h00.

La remise des récompenses pour les différents lauréats aura lieu à partir de 13h00.

Les 250 premiers inscrits qui viendront retirer leur dossard sur présentation d'une pièce d'identité recevront un cadeau de la course.

Pour les récompenses podium, le Classement Général sera validé à l'arrivée des derniers concurrents.

Une **remise des prix officielle** sera réalisée aux alentours de 13h00 sur l'aire d'arrivée et récompensera pour les 2 courses :